

**OBSERVATIONS**  
**prononcées à la suite de la communication de M. François Roussey**

*(séance du lundi 8 avril 2002)*

**Roland DRAGO** : Un certain nombre de problèmes qui se posent dans le cadre international et dans le cadre européen pourraient, me semble-t-il, limiter l'enthousiasme dont vous venez de faire preuve en vantant l'entreprise que vous dirigez. Je rappellerai tout d'abord à propos de l'arrêt Blanco qu'il concernait une manufacture d'Etat, c'est-à-dire une administration publique et qu'à l'époque le terme « service public » désignait l'administration, la police, l'armée, etc. Quand est apparue la notion de service public *économique*, la jurisprudence a eu recours dans ses définitions à quelques paramètres : d'une part, l'intérêt général, comme vous l'avez souligné ; d'autre part, l'utilisation du domaine public. Le procédé le plus courant auquel on a recouru à l'époque était celui de la concession, parce que l'on considérait que l'Etat n'était pas en mesure d'assurer une bonne gestion de ses services. Dans les arrêts qui ont été rendus il y a cinq, six ans, la Cour de justice des Communautés européennes a repris, à propos de l'application de l'article 90 du Traité de Rome sur les services d'intérêt économique général, des notions à peu près identiques, notamment concernant l'usage du domaine public. On arrive ainsi à une conception qui nous régit et qui dit que les services d'intérêt économique général peuvent ne pas respecter intégralement les règles de concurrence.

Ce n'est pas cela qui est donc en cause, mais toute une marge d'activités de votre entreprise, qui heurtent des notions fondamentales. Ainsi en est-il des activités annexes ; elles ont été condamnées dans les premiers temps ; à présent, on les admet. Or votre entreprise, qui est faite pour la production et la distribution d'électricité, semble exercer beaucoup d'activités annexes. En second lieu, je citerai les ventes à l'étranger ; où est le service public dans ce cas ? Troisièmement, les filiales internes. M. Edouard Bonnefous a publié, quand il était président de la commission des finances au Sénat, un rapport intitulé *Les nationalisations silencieuses* qui montrait comment, par l'intermédiaire des filiales nationales, se produisaient subrepticement des nationalisations en cascade, dans des conditions sans doute très peu constitutionnelles. Enfin, il y a les filiales à l'étranger ; là le service public a totalement disparu, d'autant plus qu'EDF participe à l'étranger à des privatisations, ce qui est pour le moins paradoxal.

\*  
\* \*

**Emmanuel LE ROY LADURIE** : Comment l'EDF, monopole d'Etat, peut-elle acquérir des portions de capital d'une entreprise d'électricité en Italie ? Cela a beaucoup choqué.

\*  
\* \*

**Jacques DUPÂQUIER** : Je n'aurai que quelques remarques de détail à faire : 1/ On n'attend pas dix milliards d'habitants en 2020, mais plutôt en 2050. En outre, il faut se méfier des mirages de l'exponentielle. Il fut un temps où l'EDF considérait que la consommation d'électricité doublait tous les dix ans, puis tous les sept ans. N'a-t-on pas aujourd'hui un plafonnement ? La consommation d'électricité en 2002 sera-t-elle réellement plus importante

que celle de 2001 ? 2/ Vous avez tort d'assimiler systématiquement les défenseurs de l'environnement aux ennemis du nucléaire. Je suis très favorable à la protection de l'environnement, mais aussi au nucléaire. Combien faudrait-il en effet d'éoliennes pour produire autant d'électricité qu'une seule centrale nucléaire ? Remarquons en outre que la production d'énergie par des éoliennes est aléatoire ; que les éoliennes défigurent le paysage ; qu'elles créent des nuisances visuelles et sonores importantes. Par contre, dans des pays en développement, qui ne disposent d'aucune infrastructure cohérente, la solution ne serait-elle pas de créer des unités légères de production énergétique ? Implantée à 500 mètres d'un village, une éolienne serait moins coûteuse qu'une ligne de transport d'électricité sur une longue distance.

\*  
\* \*

**Michel ALBERT** : La croissance de la France n'aurait pas été aussi forte durant ces dernières années, avec un excédent de la balance des paiements courants, si nous n'avions pas eu la sécurité de nos approvisionnements énergétiques assurée par EDF, sur la base, avant tout, du nucléaire. Je crois aussi qu'au plan mondial nous allons vers une situation folle si nous pensons qu'il sera acceptable que les pays du tiers monde émettent autant de gaz polluants que les pays développés. Je voudrais vous poser quatre questions : 1/ Récemment, Hubert Reeves, qui a joué un rôle éminent dans le sommet de Rio en 1992, a écrit que les réserves mondiales d'uranium sont très limitées et que si tous les pays adoptaient la politique française, ces réserves seraient épuisées en quelques années. Qu'en est-il ? 2/ Ne peut-on pas dire qu'EDF a tendance à être pour le monopole à l'intérieur de nos frontières, et pour la concurrence à l'extérieur ? 3/ Il n'y a plus de grèves qui gênent le consommateur à EDF. Or, on n'observe pas le même phénomène dans d'autres secteurs publics. Comment l'expliquez-vous ? 4/ Achetant un lustre il y a quelque temps, j'ai souhaité l'équiper de lampes à basse consommation. Les vendeurs auxquels je me suis adressé m'ont informé que les lampes halogènes ne consommaient pas plus d'énergie que les autres, ce qui est contraire à ce que l'on lit dans certaines publications. Peut-on alors parler de lampes à basse consommation ?

\*  
\* \*

**Yvon GATTAZ** : Il est banal de dire que les entreprises privées sont généralement caustiques à l'égard des entreprises publiques en avançant que celles-ci ne connaissent pas le risque majeur que connaissent les entreprises : celui de la faillite. Ce risque mis à part, les entreprises publiques sont soumises aux mêmes difficultés et défis que les entreprises privées. Je voudrais revenir sur le problème de vente d'électricité à l'étranger pour l'avenir. Il est important qu'EDF vende de l'électricité à l'étranger, mais aussi qu'elle puisse en acheter. Or le prix du kilowatt/heure est quelque peu obéré par le 1 % social, qui représente 1 % du chiffre d'affaires, et non 1 % de la masse salariale – ce qui constitue une exception absolue dans le monde. La France est en effet le seul pays au monde à accorder aux syndicats 1% du chiffre d'affaires ; cette étrange situation remonte à l'époque de la nationalisation, lorsque le ministre Marcel Paul a décidé d'indemniser les anciens actionnaires par des actions ou des bons d'énergie, et qu'« en compensation » il a accordé aux syndicats une somme à peu près correspondante, soit 1 % du chiffre d'affaires, et ce pour une durée de cinquante ans. Cet accord remontant à 1946, il aurait dû devenir caduc en 1996. Or sa suppression n'a nullement été envisagée. Certes 1 % sur le chiffre d'affaires n'est pas considérable, cela représente néanmoins quelque 2 % du prix de revient et ça peut constituer la marge dégagée sur un très

gros marché. Ce 1 % va-t-il continuer ? Sa suppression ne permettrait-elle pas d'améliorer notre compétitivité ?

\*  
\* \*

**Alain BESANÇON** : Je remarque que vous avez réfuté une parole d'Auguste Comte qui dit que l'humanité se compose de plus de morts que de vivants. Vous avez dit qu'elle se compose d'autant de vivants que de morts. D'autre part, à propos des vastes problèmes que vous avez évoqués, ne conviendrait-il pas, à la façon stoïcienne, de distinguer ce qui dépend de nous et ce qui n'en dépend pas ? Ce qui dépend de nous, c'est en grande partie d'éduquer le public afin que la mauvaise monnaie intellectuelle ne chasse pas la bonne. Que fait l'EDF pour contrer les campagnes antinucléaires, pour montrer la pollution sonore et visuelle des énergies alternatives, pour montrer le coût relatif entre la suppression d'un investissement de plusieurs milliards et les efforts permettant aux saumons de remonter une rivière ? Enfin, dans certains pays du monde, il me semble que s'effectue un relevé automatique des consommations sans passage de contrôleurs sur les lieux de consommation. Est-ce un problème d'emploi qui empêche cette innovation en France ?

\*  
\* \*

**Pierre BAUCHET** : J'aurai trois brèves questions à poser : 1/ L'ouverture du marché français à la concurrence étrangère pose des problèmes extrêmement complexes. Mais qu'on le veuille ou non, elle est inscrite dans les statuts de l'Union européenne. Le consommateur français devra donc tôt ou tard disposer d'un minimum d'alternatives pour que l'on puisse parler de concurrence. Je sais qu'une ouverture progressive se fait pour les gros consommateurs industriels, mais qu'il n'en va pas de même pour les particuliers, qui payent donc le prix fort – certes, en échange de l'assurance d'une fourniture permanente d'énergie à un prix identique dans toutes les régions de France. Une ouverture du marché pour les particuliers est-elle envisageable dans un futur proche ? 2/ L'Union européenne soumet toutes les entreprises à certaines règles communes. Afin de se mettre en accord avec elles, il faudrait qu'EDF consente en France ce qu'elle fait à l'étranger, c'est-à-dire ouvrir son capital à des capitaux étrangers. Où en est-on sur ce point ? 3/ Un grand hôpital français dont je m'occupe ( et qui réalise près de 600 millions de chiffre d'affaires) a investi dans une centrale d'urgence pour pallier toute éventualité en cas de panne du réseau public. Cette centrale a été construite dans des conditions déterminées en coopération avec EDF, qui s'était engagée à racheter le courant à un tarif précis. Il y a deux ans, EDF a informé l'hôpital que le courant produit serait désormais racheté à la moitié du prix prévu initialement. Le procédé jugé très cavalier m'amène à vous demander pourquoi EDF maintient un monopole quasi-absolu sur la production d'électricité alors qu'il devrait être possible localement, pour des particuliers, de profiter d'une situation géographique privilégiée pour installer de petites unités de production d'électricité (éoliennes, solaires, hydrauliques ou autres) ?

\*  
\* \*

## Réponse :

A Roland DRAGO : Permettez-moi de démentir les soupçons qui pèsent sur EDF concernant ses activités annexes. EDF se trouve dans une situation qui n'est nullement ambiguë, mais seulement complexe. En effet, un tiers de son marché est ouvert depuis 2000, c'est-à-dire que sur 450 térawatts/heure, 150 peuvent se porter à tout moment sur d'autres producteurs d'électricité qu'EDF. Cela signifie que sur ce tiers de marché, qui est accessible aux gros consommateurs (plus de 16 gigawatts/heure par an), EDF peut offrir l'ensemble des services qu'offre la concurrence – production et distribution, mais aussi génie thermique, génie climatique etc. Cela dit, nos services se limitent à l'énergie. EDF est en effet restée une entreprise énergéticienne et n'a pas tenté l'aventure très hasardeuse consistant à se lancer dans des activités fort différentes de son activité de base. Il y a donc offre de services annexes sur un tiers du marché, mais je confirme que pour les deux tiers restants, EDF est un établissement public soumis au principe de spécialité et donc à l'article un de la loi de 1946 qui stipule qu'EDF produit, transporte et distribue de l'électricité, et rien d'autre. D'ailleurs, un observatoire de la diversification, dans lequel siègent nos concurrents, veille à ce que nous nous limitions à l'électricité.

Pour les ventes à l'étranger, il faut distinguer le fait d'exporter de l'électricité et le fait de produire à l'étranger par l'acquisition de filiales. Les exportations se produisent depuis très longtemps. Du fait de notre excédent de production et de coûts extrêmement compétitifs, nous exportons, depuis une date bien antérieure à la libéralisation, 15 % de notre production. Lorsque, pour des raisons d'engorgement des lignes, EDF ne peut plus approvisionner les voisins de la France, le prix de l'électricité augmente dans toute l'Europe. Je rappellerai que le prix de l'électricité produite par EDF est un prix réel et qu'il est absolument faux de dire qu'EDF peut exporter grâce à l'argent du contribuable. EDF n'a en effet pas perçu une seule subvention de l'Etat depuis dix-huit ans. C'est plutôt EDF qui alimente les caisses de l'Etat puisque lui sont reversés en tant qu'actionnaire 40 % des bénéfices après impôt. Nos exportations ne coûtent donc rien au contribuable et elles permettent en outre de diminuer le prix de l'électricité en Europe. On peut peut-être contester qu'il s'agisse d'un service public, mais il s'agit pour le moins d'un service collectif.

En ce qui concerne l'acquisition de filiales à l'étranger, il y a deux façons de répondre à cette question. La première est qu'EDF doit suivre ses clients. Il y a vingt ans, les groupes industriels, tels Renault, Péchiney, Usinor, Coca-Cola avaient des contrats d'achat d'électricité pays par pays. Aujourd'hui, ils ont chacun un directeur de l'énergie pour l'Europe, voire pour le monde, et ils exigent de passer un seul contrat d'énergie pour l'ensemble de l'Europe. Si l'on n'est pas capable de fournir de l'électricité aux filiales du groupe dans les différents pays européens, on perd l'ensemble du marché, y compris l'approvisionnement en France. Ainsi EDF a-t-elle perdu un client en France ; il s'agit d'un important papetier suédois qui entretient d'excellentes relations avec un énergéticien allemand. Le papetier a décidé de ne conclure qu'un seul contrat avec cet énergéticien si bien qu'EDF a été exclue en France même. Acquérir des filiales à l'étranger est donc une nécessité qui permet d'assurer un service conforme à l'attente des clients. Il n'y a rien là d'inconciliable avec le service public, d'autant qu'EDF ne bénéficie d'aucune subvention ni d'aucun avantage. La seule différence avec d'autres entreprises est qu'EDF ne peut être victime d'une offre publique d'achat. Les acquisitions à l'étranger sont rendues possibles par le travail même de l'entreprise qui, sans aide aucune, a su se désendetter, baisser ses prix et générer des bénéfices.

A Emmanuel Le Roy Ladurie : Pour ce qui est de l'Italie, nous y représentons à peu près 15 % des capacités de production. Le marché italien s'ouvre pour un tiers de sa capacité, conformément à la directive européenne. Le niveau des prix en Italie est deux fois plus élevé qu'en France, ce qui fait que nous sommes très sollicités par les industriels italiens. Notre

ouverture en direction de l'Italie a été approuvée par le conseil d'administration d'EDF et par l'Etat. Or, il se trouve qu'ont été disponibles sur le marché italien des actions Montedison. Nous les avons achetées. Où est le scandale ? Il ne s'agit même pas d'une privatisation. Je rappellerai du reste que ni le Traité de Rome, ni celui de Maastricht, ni celui d'Amsterdam ne disent rien sur la propriété des moyens de production. Le gouvernement italien ayant cru bon de promulguer une loi *ad hominem* qui stipulait qu'une entreprise publique détenant 20 % des actions d'une entreprise italienne ne disposait que de 2 % des droits de vote, nous avons, plutôt que de lui intenter un procès, pris comme partenaire le premier industriel italien, FIAT, et les trois premières banques italiennes comme co-actionnaires. Nous sommes ainsi en train de constituer le deuxième groupe énergéticien en Italie. Ni la COB, ni les autorités de concurrence n'ont trouvé quoi que ce soit à y redire car il s'agit de quelque chose de parfaitement normal et transparent.

A Jacques Dupâquier : Les rythmes d'évolution de la consommation d'électricité sont en effet très variables : entre 1,5 et 2 % par an dans les pays développés ; entre 5 et 6 % dans des pays comme ceux d'Amérique latine, et entre 8 et 12 % dans des pays comme la Chine. La demande s'accroît donc année après année. Dans un même ordre d'idées, nous investissons à l'étranger parce que nous avons besoin de relais de croissance, conscients qu'en passant d'une situation monopolistique à une situation concurrentielle sur le marché intérieur, nous allons nécessairement perdre des parts de marché. En outre, nous ne disposons que de très peu de flexibilité dans la réduction de la masse salariale. Un plan social paraît inimaginable. Dès lors, il faut rééquilibrer notre développement en apportant un réel service à l'étranger. On peut d'ailleurs sans doute parler à ce sujet de service public : EDF est le premier employeur de travailleurs sociaux au Brésil et le travail effectué dans les favelas de Rio est directement lié à ce qui a été fait à la Courneuve ou Vaux-en-Velin. Le travail que nous faisons maintenant dans les campagnes de pays en voie de développement est le même que celui qui a été fait dans les années cinquante au fin fond de l'Ariège. L'entreprise n'est donc nullement détournée de sa mission.

Je constate avec vous que la parole n'est pas écoutée de la même façon quand on prône l'arrêt du nucléaire ou quand on met en avant ses qualités. C'est une grande défaite intellectuelle que de ne pas être arrivé à clairement montrer la contradiction de ceux qui critiquent le nucléaire et qui ont approuvé l'accord de Kyoto. La meilleure façon d'éviter l'émission de gaz à effet de serre est bien sûr de développer le nucléaire. Vous avez également raison pour certains pays en voie de développement. Il est préférable d'installer des unités de production non reliées au réseau général. Nous le pratiquons au sud du Sahel avec le photovoltaïque. Mais il faut savoir que le photovoltaïque n'est intéressant que dans des conditions très particulières. Son coût est en-effet dix à quinze fois supérieur à celui du kilowatt/heure tel que nous le produisons en France. Son utilisation ne se justifie donc qu'en l'absence de réseau de distribution.

A Michel Albert : Je ne connaissais pas cette déclaration d'Hubert Reeves sur l'uranium. Je ne peux que constater que, durant les dix dernières années, le nombre de pays produisant de l'uranium dans de bonnes conditions a crû, ce qui se traduit notamment par une baisse des prix.

On nous reproche de cultiver la protection en interne pour mieux cultiver l'agressivité à l'étranger. Le raisonnement dominant qui accompagne le mouvement de libéralisation consiste à dire que plus il y a d'acteurs sur un marché, plus cela contribue à faire baisser les prix et à améliorer le service au client. Or il me semble que le modèle EDF a obtenu exactement le même résultat. Le prix de l'électricité, en France, reste, depuis des décennies, le plus bas du marché. Au début des années quatre-vingt, la question que l'on s'est légitimement posée était de savoir si une libéralisation du marché français présenterait un quelconque avantage pour le consommateur. Il est apparu que non, d'autant qu'il aurait fallu toucher au statut quasiment institutionnel en France du service public. L'attitude de la Grande Bretagne

en revanche fut exactement inverse de la nôtre, parce que les services publics, entièrement subventionnés, y étaient déplorables. En France, le service public offert par EDF est un des meilleurs en Europe et nous avons eu pendant longtemps beaucoup de mal à faire entendre notre point de vue contre les chantres du marché à tout crin. Jusqu'à ce que la situation détestable de la Californie, huitième Etat au monde, affectée par des coupures de courant inconnues même en Roumanie, montre que le marché n'était pas la panacée. On a vu là de façon concrète les limites du libéralisme, qui poussait les entreprises à engranger de rapides bénéfices avec des activités annexes plutôt que d'investir sur le long terme dans l'activité principale, et aussi du rôle des écologistes, qui avaient bloqué toute construction nouvelle de centrales nucléaires. Il apparaît donc qu'il n'existe pas de modèle absolu qui permette, dans le monde entier, de régler les problèmes de l'énergie. Notre poids et notre capacité au niveau national comme au niveau international s'expliquent par le fait qu'EDF ne s'est pas diversifiée, mais à toujours concentré ses efforts sur une activité unique : la production d'électricité.

Depuis 1987, EDF ne connaît plus coupures d'électricité du fait de grèves. Cela ne repose sur aucune base juridique, mais sur une décision que les personnels comme la direction ont prise à l'issue de la dernière grande grève. Il s'agit de ne jamais léser le client. Cette vision partagée par la direction et les personnels est le seul élément permettant de maintenir l'équilibre précaire auquel nous sommes parvenus.

Les lampes basse consommation sont très importantes pour nous et je regrette que l'on vous ait fait croire qu'elles n'étaient pas plus avantageuses que les lampes halogènes. Leur coût initial est certes plus élevé, mais leur durée de vie est beaucoup plus longue.

A Yvon Gattaz : Le 1 % est pour moi, non une charge, mais un élément de ce que l'on ne peut expliquer. J'ai en effet cherché à comprendre pourquoi, à l'issue de la grande tempête qui a dévasté le réseau électrique lors des fêtes de fin d'année 2000, des milliers d'agents à la retraite se sont spontanément mobilisés pour réparer les dégâts. Leur motivation n'était autre qu'une forte adhésion au destin de l'entreprise. Aucun n'a réclamé un quelconque paiement pour les services rendus et leur étonnement était réel lorsqu'ils ont reçu une indemnité. Leurs nombreuses lettres en témoignent. Je ne sais pas si nos agents agissent ainsi parce qu'ils paient l'électricité moins chère et qu'existe le 1 %, mais force m'est de constater que le 1 % fait partie du ciment social de l'entreprise. Je n'envisage donc pas de le supprimer.

A Alain Besançon : Je crains que la parole de ceux qui défendent aujourd'hui le nucléaire ne puisse être entendue. Quand les patrons du CEA, de Cogema, de Framatome ou d'EDF parlent du nucléaire, ils sont immédiatement taxés de partialité commerciale. Il serait beaucoup plus utile que les membres de votre Académie, dont l'impartialité est notoire, se prononcent sur le nucléaire.

La relève automatique des consommations est effectivement possible. Nous progressons et disposons de différentes techniques qui fonctionnent. Mais il nous apparaît également que si nous ne relevons plus les compteurs chez nos clients, nous risquons de tendre vers une déshumanisation de notre relation avec la clientèle. Certes le passage du releveur est rapide et peut être considéré comme contraignant, mais il contribue à maintenir un lien direct avec le client. EDF, entreprise préférée des Français comme le montrent tous les sondages, est une des dernières entreprises de service public de proximité.

A Pierre Bauchet : Je rappelle qu'un tiers du marché est totalement ouvert et que les gros consommateurs peuvent s'approvisionner de différentes façons. Soit en important de l'électricité de l'étranger, soit en s'adressant à des entreprises nationales de production d'électricité dont l'actionnaire majoritaire est désormais autre qu'EDF, soit en accédant à la vente aux enchères. Si EDF occupe une place si importante dans ce tiers du marché, c'est parce que ses prix sont compétitifs et nos offres appréciées. Et il faut qu'ils le soient car avant 2004, comme le prévoit l'accord de Barcelone, 60 % de notre marché devra être ouvert. Nous

devons donc faire des efforts pour garder un maximum de clients en France et pour en gagner à l'étranger afin de compenser un rétrécissement de nos parts sur le marché national.

L'ouverture du marché n'est pas liée à l'ouverture du capital, mais il faudra néanmoins tôt ou tard procéder à l'ouverture du capital, ne serait-ce que pour mettre à égalité EDF et les énergéticiens étrangers. Les conditions qui ont présidé à la nationalisation d'EDF en 1946 sont en outre devenues le principal handicap de l'entreprise aujourd'hui. Alors qu'à l'époque le seul actionnaire capable de relever le défi était l'Etat, celui-ci n'est aujourd'hui pas forcément le plus amène d'accompagner le développement du groupe. Il me semble que le marché serait par contre tout disposé à fournir les capitaux dont EDF aura besoin.

Vous avez évoqué la baisse des prix de rachat de l'électricité produite par un hôpital. Au-delà des obligations d'achat régies par décret, les variations de prix vont de paire avec un marché qui n'est plus monopolistique. Les prix sont désormais des variables exogènes et de dimension européenne. Il n'est pas concevable que sur une période longue, EDF achète de l'électricité à un prix bien supérieur à celui auquel elle peut la vendre sur le marché.